

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

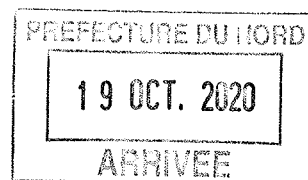
Réuni à Aire sur la Lys, le 09 octobre 2020

Étaient présents :

Mmes Goube, Leveugle, Leys, Massart, MM. Ben Amor, Bezirard, Borrewater,
Cambien, Dissaux, Gosset, Houssin, Lefebvre, Legrand.

Étaient excusés :

Mme Haverlant, MM. Belabbes, Cauche, Godefroy, Haesebroeck, Petit, Vicot, Waymel.



Vu le rapport n° 20-20

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Intercommunal requis le 17 septembre
2020

DECIDE

- de mettre en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des
Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la filière
technique dans les conditions précisées dans le rapport ;

- d'attribuer individuellement l'I.F.S.E. et le C.I.A. décidée par le Comité
Syndical qui fera l'objet de deux arrêtés individuels : un pour chaque partie du
R.I.F.S.E.E.P. ;

- d'inscrire les crédits correspondants au budget.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Prefet, le 16 OCT. 2020

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX